

## Document d'Informations Clés

### Objectif

Ce document vous fournit des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Ce n'est pas du matériel de marketing. Cette information est requise par la loi pour vous aider à comprendre la nature, les risques, les coûts, les profits et les pertes possibles de ce produit et pour vous aider à le comparer avec d'autres produits.

### Produit

**ARPHEO RETRAITE** est, un contrat d'assurance-vie individuel à multi-supports offert par Monarch Assurance SE, 4<sup>th</sup> Floor Development House, St Anne Street, Floriana FRN 9010 – Malta, Compagnie d'Assurance européenne enregistrée à Malte sous le numéro SE 14, autorisée par le MFSA sous le numéro MAS6.

Pour plus d'informations : E-mail [support@monarchassurance.com](mailto:support@monarchassurance.com). Site Web [www.monarchassurance.com](http://www.monarchassurance.com).

**Ce document a été mis à jour le 11 avril 2023**

**Avertissement :** Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce produit?

#### **Type de produit :**

ARPHEO RETRAITE est un produit qui investit dans des supports financiers exprimés en unités de compte et disposant d'une garantie de prévoyance complémentaire protection plus. Le contrat d'assurance prévoit le paiement d'un capital ou d'une rente au terme de la souscription et comporte une Garantie non-optionnelle Prévoyance Protection Plus en cas de décès avant 62 ans.

#### **Objectifs :**

L'objectif est de se constituer un capital afin de préparer au mieux sa retraite en fonction du choix d'investissement. Le contrat investit dans des supports financiers dont la valeur peut augmenter ou diminuer, éventuellement en dessous du niveau de la contribution initiale, ce qui peut causer une perte. Conformément à la législation sur les assurances le capital et le rendement ne sont pas garantis par Monarch Assurance (la compagnie d'assurance) et sont exclusivement à la charge du souscripteur (preneur d'assurance). Il est possible de perdre la totalité du montant investi sur les supports d'unités de compte.

La Compagnie d'assurance n'est pas responsable de la défaillance des investissements réalisés en conformité avec la demande du souscripteur du contrat en vue de la réalisation des objectifs d'investissement. C'est le souscripteur, preneur d'assurance, qui supporte le risque de crédit.

#### **Les options d'investissement sous-jacentes au contrat d'assurance au 11 avril 2023 :**

##### **A. Gestion à Horizon :**

L'épargne acquise est gérée automatiquement en fonction de l'horizon de la gestion, conformément aux Conditions Générales (annexe 2), en investissant chronologiquement dans les différents supports.

##### **B. Gestion libre :**

Libre choix de la répartition de l'épargne investie entre les différents supports, annexe 3

##### **C. Gestion profilée :**

L'épargne acquise est gérée automatiquement à l'issue de la période de gestion dite à Horizon, conformément aux Conditions Générales (annexe 4)

**Pour des informations sur les options d'investissement proposées, nous vous invitons à consulter les Documents d'Informations Spécifiques relatifs aux options d'investissement**

Les documents d'informations Clés pour l'investisseur (DIC) sont consultables sur les sites internet respectifs des sociétés gestionnaires.

**Les pourcentages de rendement potentiel et de distribution excluent les coûts et les taxes applicables dans le cadre du contrat d'assurance-vie.** Votre courtier d'assurance agréé possède les informations spécifiques de tous les sous-jacents, contenant un document d'informations clés tel que préparé par le développeur du fonds sous-jacent. (le DIC ou DIC1)

#### **Investisseurs visés :**

Ce contrat d'assurance-vie s'adresse généralement aux investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une assurance en unités de compte liée à un ou plusieurs fonds de type OPCVM en vue d'obtenir un rendement à long terme dans le cadre de la planification de sa retraite. Le souscripteur est ainsi prêt à investir dans des placements présentant un potentiel de rendement supérieur en fonction d'un degré de risque plus élevé. Le groupe cible d'investisseurs du contrat ARPHEO RETRAITE peut varier en fonction des options de placement sous-jacentes.

#### **Prestations et frais :**

Ce contrat d'assurance-vie est par définition un contrat à durée indéterminée par lequel la Compagnie d'assurance s'engage vis-à-vis du souscripteur (preneur d'assurance), ses héritiers ou autre personne désignée par le souscripteur (le bénéficiaire) à verser une certaine somme à la fin du contrat, contre le paiement d'un nombre de primes d'assurance. Le contrat prendra fin par rachat total ou au plus tard par le décès de l'assuré. La prime initiale minimale est de 40 euros. Le minimum d'un versement libre complémentaire est de 500 euros. Les versements programmés sont minimum 40 euros et maximum 1.000 euros.

La souscription peut se faire à tout moment, elle s'effectue par un versement initial, ensuite par des versements programmés au compte de la Compagnie d'assurance. Le contrat prend effet à la dernière des deux dates suivantes: a) à la date de la réception du premier versement ou b) à la date de réception de tous les documents requis (dûment complétés, signés et datés). Au décès de la personne assurée, les bénéficiaires reçoivent la valeur totale des fonds alloués au contrat. Il existe également une garantie décès complémentaire obligatoire, **Garantie Protection Plus**.

Dans ce cas, la Compagnie versera, au décès de l'assuré, un capital complémentaire au(x) bénéficiaire (s) tel que prévu dans les Conditions Générales. Le coût de la Garantie Protection Plus varie entre les 8 et 40 premières primes mensuelles en fonction de l'âge de l'assuré à la souscription. La couverture en cas de décès est égale à 20% des versements programmés entre 62 ans et l'âge de l'assuré à la souscription. Notez que la Garantie Protection Plus sera totalement perdu en cas de non-paiement de ses premières primes et également en cas de rachat total. Nous vous avisons de contacter votre courtier avant de prendre une telle décision.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Rothschild R-C Valor - ISIN FR0011253624 - SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
Rothschild Thematic Silver Plus - ISIN FR0010909531 - SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
Rothschild Thematic Real Estate - ISIN FR0007457890 - SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
Sextant Grand Large - ISIN FR0010286013 - SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
Sextant Bond Picking - ISIN FR0013202132 - SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
Ontimum Patrimoine - ISIN FR0007446125 - SFDR Article 6	1	2	3	4	5	6	7
Ontimum Obligations - ISIN FR0007019211 - SFDR Article 6	1	2	3	4	5	6	7
Ontimum Actions - ISIN FR0007019237 - SFDR Article 6	1	2	3	4	5	6	7
Ontimum Action Internationales - ISIN FR0007019245 - SFDR Article 6	1	2	3	4	5	6	7
Carmignac Patrimoine F - ISIN FR0010306142 - SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
Carmignac Emergent Patrimoine F - ISIN FR0592699093 - SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7
Carmignac Investment F - ISIN FR0010312660 - SFDR Article 8	1	2	3	4	5	6	7

#### Indicateurs de risque résumés (ISR)

Les indicateurs de risque supposent que vous détenez le produit d'assurance en principe pour une période d'au moins 10 ans. Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction des options d'investissement sous-jacentes, qui ne sont pas protégées, la performance future du marché, vous permettant de perdre tout ou partie de votre investissement. Si vous décidez de vendre une option d'investissement à un stade précoce, vous pourriez récupérer moins.

- De 1 à 4= risque faible
- De 5 à 7= risque plus élevée

La valeur de rachat peut avoir un effet important sur le montant que vous récupérez. L'évolution des prix (valeur liquidative) des fonds dépend de leurs actifs sous-jacents et / ou instruments de placement, dont la valeur est ensuite liée à la situation du marché et à la formation des prix qui en résulte. Votre courtier d'assurance agréé a les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente. Scénario de performance en cas de décès de l'assuré: le capital à verser aux bénéficiaires, cas de décès avant l'âge de 62 ans, est égal à la valeur effective de réalisation de toutes les unités auxquelles la réserve est liée, augmenté avec la Garantie de Protection Plus à la date de réception par la Compagnie du certificat de décès officiel de l'assuré et de tous documents requis.

### Que se passe-t-il si Monarch Assurance SE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les valeurs de couverture (actifs) du contrat d'assurance-vie constituent un capital spécial distinct des capitaux propres de la Compagnie et sont réservées en priorité aux engagements envers les assurés et / ou les bénéficiaires

### Que va me coûter cet investissement ?

#### Les frais en cours de vie du contrat et leur composition :

1) Frais sur les versements :

- Versements de primes programmés : 0%
- Versements libres complémentaires : 4,85%

2) Frais de rachat: 0%

3) Frais de gestion administrative : 1,08% par an sur la valeur du contrat. **Notez que ces frais seront réduits par l'octroi des rétrocessions des gestionnaires des supports financiers variant actuellement entre 0,58% et 1,49%. Ces rétrocessions ne sont pas pris en compte dans les scénarios ci-dessous ce qui signifie que les frais réels seront inférieurs (2).**

Les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous sont les frais cumulés de l'investissement pour trois périodes de détention différentes après la période de paiement de primes pour la couverture décès (entre 8 à 40 mois) (1). Les pénalités potentielles pour un rachat anticipé égalent zéro. Les montants sont basés sur l'hypothèse d'un investissement de 1.000 euros par an. Les chiffres sont une estimation et peuvent changer à l'avenir. Le courtier qui vous propose ou conseille sur ce produit peut vous charger d'autres frais. Dans ce cas, ce courtier fournira le détail de ces frais et vous démontrera l'effet que ces frais auront sur votre investissement au fil du temps.

Les tableaux ci-après présentent uniquement les coûts liés au contrat d'assurance.

Les coûts de l'investisseur varient également en fonction des options d'investissement sous-jacentes. Ces informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues dans les DICI des OPCVM

Table1 – Frais au fil du temps  
(voir section en quoi consiste ce produit)

Scénario : 1.000 euros par an	Rachat après 1 an	Rachat après 5 ans	Rachat après 10 ans
Frais Totaux (max)	11	160	575
Impact du rendement par an (RIY)	1,08%	0,64%	0,58%

Le tableau démontre que l'impact des frais sur le rendement par an (RIY) diminue au fur et mesure du temps.

Table 2 - Composition des frais. Le tableau ci-dessous démontre :

- L'impact que les différents types de frais ont chaque année sur le rendement potentiel de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée.
- La signification des différentes catégories de frais

Ce tableau montre l'impact sur le rendement par an

Frais ponctuels	Frais d'entrée	0%	
	Frais d'arbitrage de fonds	0,50%	Max.50 euros
	Frais sur versements libres complémentaires	4,85%	
	Frais de rachat	0%	
Frais récurrents	Frais de transaction de portefeuille	Pas d'application	
	Frais gestion administrative du contrat	1,08%	
Frais accessoires	Commissions liées aux résultats	Pas d'application	
	Commissions d'intéressement	Pas d'application	

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipé?

L'horizon d'investissement recommandé est la retraite. Vous pouvez toujours demander le rachat total ou partiel de votre contrat via un formulaire de rachat lequel doit parvenir à la Compagnie d'assurance complété et signé en bonne et due forme. Un rachat partiel est possible tant que la réserve du contrat après remboursement est d'au moins 300 euros et min.40 euros dans chaque fonds.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Après de votre courtier d'assurance ou directement à la Compagnie d'assurance à l'adresse mentionnée dans la section «Produit», ou encore au médiateur de la FFSA Fédération des Sociétés d'Assurance. Le Souscripteur peut également s'adresser au médiateur de l'assurance maltais : Arbiter for Financial Services 1<sup>st</sup> Floor St Calcedonius Square Floriana FRN 1530 Malta (+356) 21 249 245 (<https://www.financialarbiter.org.mt>)

### Autres informations pertinentes

Il est conseillé au souscripteur de ne choisir que des fonds (options d'investissement) correspondant à son profil de risque et à sa tolérance au risque, en tenant compte de ses souhaits et besoins, de ses connaissances et expériences, de sa solidité financière et de ses objectifs d'investissement. À cet égard, votre courtier d'assurance agréé vérifiera la pertinence ou l'adéquation des fonds du contrat ARPHEO RETRAITE par rapport aux informations qu'il a obtenu de votre part en tant que souscripteur (preneur d'assurance) potentiel. Les attentes de rendement ou les performances passées ne sont pas une garantie pour l'avenir, mais sont fournies à titre indicatif seulement. Les développements factuels peuvent s'en écarter considérablement, positivement et négativement.

Pour les documents contractuels d'ARPHEO RETRAITE et les règlements de gestion des fonds d'investissement (options d'investissement), nous vous renvoyons à notre site Web [www.monarchassurance.com](http://www.monarchassurance.com). Ce document d'Information Clés générique a été élaboré conformément aux articles 10 à 14 du règlement délégué (UE) 2017/653 du 08/03/2017. Les caractéristiques, le fonctionnement, la politique d'investissement, les facteurs de risque, les simulations historiques, la performance et la volatilité, le degré de risque et l'horizon d'investissement recommandé peuvent également être trouvés dans les documents d'informations Clés spécifiques (KID) et les documents d'Informations Clés (KIID) ainsi que dans les brochures des produits.